

CDIP/30/10

ORIGINAL : anglais

DATE : 1er mars 2023

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Trentième session**

**Genève, 24 – 28 avril 2023**

Rapport d’évaluation du projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle

*établi par Mme Carolina Del Campo Vara, évaluatrice indépendante et consultante, Madrid*

1. L’annexe du présent document contient un rapport d’évaluation externe indépendant du projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle, établi par Mme Carolina Del Campo Vara, évaluatrice indépendante et consultante, Madrid (Espagne).
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations qui figurent dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**Table des matières**

Sigles 2

Introduction 3

Généralités et contexte 3

Objectif et structure du rapport 4

Champ d’application et méthodologie 5

Collecte des données 6

Contraintes 9

Conclusions 9

Conception et gestion du projet 9

Efficacité 11

Pérennité 14

Mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement 14

Visibilité de l’OMPI 14

Valeur ajoutée apportée par l’OMPI 15

Principales conclusions et enseignements tirés 15

Recommandations 16

**Appendices (disponibles séparément)**

Appendice I : Grille d’évaluation

Appendice II : Liste des personnes interrogées retenues

Appendice III : Liste des documents examinés

### Sigles

| CAD | Comité d’aide au développement |
| --- | --- |
| CDIP | Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) |
| INDECOPI | Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| OMPI | Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle |
| OMT | Organisation mondiale du tourisme |

# Introduction

## Généralités et contexte

1. Le Plan d’action pour le développement de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) garantit la prise en considération des questions relatives au développement dans les travaux de l’OMPI. La mise en œuvre effective du Plan d’action pour le développement, y compris l’intégration de ses recommandations dans les programmes de fond de l’OMPI, est une priorité essentielle. Les projets du Plan d’action pour le développement de l’OMPI sont différents de tout autre projet de l’OMPI. Ils s’inspirent généralement d’une ou plusieurs recommandations du Plan d’action pour le développement[[1]](#footnote-2). Ils doivent être axés sur le développement, c’est‑à‑dire qu’ils doivent déboucher sur des résultats durables et avoir un impact sur différents secteurs de la propriété intellectuelle. Les projets du Plan d’action pour le développement sont conçus de manière à pouvoir être mis en œuvre dans différentes parties du monde. La Division de la coordination du Plan d’action pour le développement (DACD) guide les États membres dans le processus d’élaboration des projets. Elle a créé une infographie, présentée dans la figure 1, avec toutes les étapes à suivre pour faire approuver une proposition de projet.

| ***Figure 1 – Diagramme du cycle de vie d’un projet du Plan d’action pour le développement (disponible en anglais)*** | |
| --- | --- |
| Capture d’écran d’un ordinateur  Description automatiquement générée avec une fiabilité faible | 1. Le ou les États membres élaborent le concept d’un projet du Plan d’action pour le développement. 2. La Division de la coordination du Plan d’action pour le développement examine le concept de projet pour évaluer sa faisabilité et en discuter avec le ou les États membres auteurs de la proposition. 3. Elle consulte d’autres secteurs de l’OMPI et aide le ou les États membres à poursuivre l’élaboration du projet de proposition. 4. La proposition de projet du Plan d’action pour le développement est examinée lors de la réunion du CDIP où des observations et des contributions sont présentées. 5. Les États membres répondent aux observations formulées par le CDIP; 6. Le CDIP approuve la proposition et l’OMPI nomme un chef de projet et commence à mettre en œuvre le projet. |

1. Le projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique au Pérou et dans d’autres pays en développement : promouvoir le développement du tourisme gastronomique au moyen de la propriété intellectuelle[[2]](#footnote-3) visait à promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (aliments et boissons) dans le secteur du tourisme et à permettre la fixation, le développement et l’exploitation durable des traditions culinaires de chaque pays bénéficiaire (Cameroun, Malaisie, Maroc et Pérou). Par ses activités et ses résultats, le projet avait pour but d’analyser les retombées que la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires pourrait avoir sur les activités économiques dans le secteur du tourisme gastronomique dans les pays bénéficiaires. Le projet visait également à sensibiliser le public à ce sujet.
2. Le projet s’articulait autour des phases suivantes :
   1. établir une étude exploratoire dans chaque pays pilote sur le secteur du tourisme gastronomique, qui permettra de répertorier les principales traditions culinaires (aliments et boissons) dans les pays concernés;
   2. organiser une table ronde réunissant les principaux organismes publics et les principales parties prenantes des secteurs du tourisme, de la gastronomie et de la propriété intellectuelle, ainsi que les personnalités influentes de ces secteurs dans chaque pays afin de favoriser des échanges et de collecter des informations sur les difficultés existantes dans le secteur du tourisme gastronomique en lien avec la propriété intellectuelle et les solutions mises en œuvre pour les surmonter;
   3. établir une analyse des segments de la chaîne de valeur de certaines traditions culinaires qui ont un lien avec la propriété intellectuelle dans chaque pays pilote, sur la base de l’étude exploratoire et des résultats de la table ronde;
   4. communiquer l’analyse des segments de la chaîne de valeur des traditions culinaires concernées aux participants de la table ronde, pour observations et révision avant l’établissement de la version finale du document;
   5. organiser un séminaire dans chaque pays pilote pour présenter les recommandations et les résultats des activités de recherche menées dans le pays;
   6. organiser un séminaire international pour présenter les données d’expérience et les résultats des études menées dans les différents pays pilotes;
   7. établir un recueil des principaux résultats obtenus et des principales conclusions dégagées par les différents pays bénéficiaires, qui contribueront à mieux faire connaître le sujet à un public plus large.

## Objectif et structure du rapport

1. L’évaluation est conforme aux priorités établies par l’OMPI concernant l’évaluation systématique et en temps utile de ses programmes et projets. En outre, l’évaluation reprend la priorité accordée par l’OMPI à l’appréciation des réalisations, de la qualité et des résultats des interventions dans un contexte en évolution, en mettant l’accent sur l’utilisation de l’évaluation pour la gestion des résultats, des enseignements et de la responsabilité, ainsi que pour l’amélioration de la qualité et de l’impact des programmes et des projets.
2. Ce rapport présente les résultats liés à chacune des questions d’évaluation, ainsi qu’une série de conclusions et de recommandations, sur la base de la collecte de données effectuée.
3. L’évaluation a consisté en une appréciation globale de la performance du projet précité du Plan d’action pour le développement, avec une attention particulière accordée au cadre de conception et de gestion du projet, notamment en ce qui concerne les instruments de suivi et d’établissement de rapports, ainsi qu’à la détermination et au compte rendu des résultats obtenus à ce jour et à l’évaluation de leur durabilité probable. Les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations formulées viseront à fournir des données d’évaluation factuelles nécessaires au processus décisionnel du CDIP et à l’amélioration des interventions futures. En particulier, l’évaluation a déterminé la mesure dans laquelle le projet a joué un rôle pour :
   1. renforcer les capacités des acteurs du secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, y compris des offices de propriété intellectuelle, afin qu’ils puissent exploiter les outils et stratégies de propriété intellectuelle pour valoriser leurs produits et leurs services et pour diversifier leurs activités économiques tout en respectant les traditions et les cultures locales;
   2. mieux faire connaître les retombées que l’utilisation de la propriété intellectuelle peut avoir sur les activités dans le secteur du tourisme gastronomique.

# Champ d’application et méthodologie

1. L’évaluation couvre les activités et les résultats obtenus pendant la mise en œuvre du projet, de mai 2019 à décembre 2022. L’évaluation couvre la conception et la gestion du projet, la coordination, la cohérence, la mise en œuvre, les activités du projet et les résultats obtenus, la contribution relative aux besoins et ressources des États membres et les moyens d’y répondre. Cette évaluation couvre les quatre pays bénéficiaires du projet (Cameroun, Malaisie, Maroc et Pérou).
2. Cette évaluation suit les Principes pour l’évaluation de l’aide au développement de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Comité d’aide au développement (CAD). Le modèle du CAD définit cinq critères pour l’évaluation d’une intervention en matière de coopération pour le développement, à savoir la pertinence, l’efficacité, l’efficience, la viabilité et l’impact. Toutefois, la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement de l’OMPI a indiqué qu’elle préférait se concentrer sur seulement trois de ces critères d’évaluation, à savoir : la pertinence (conception et gestion du projet), l’efficacité et la viabilité. En outre, l’évaluatrice a envisagé d’inclure les critères de la valeur ajoutée de l’OMPI et de la visibilité de l’OMPI afin d’évaluer dans quelle mesure l’intervention a apporté des avantages supplémentaires aux États membres participant à ce projet et généré une plus grande visibilité des travaux menés par l’OMPI.
3. Au cours de la phase de lancement et suite à l’étude préliminaire, l’évaluatrice a élaboré et proposé un ensemble de questions d’évaluation qui figurent dans le tableau 1.

| ***Tableau 1 – Questions d’évaluation*** | |
| --- | --- |
| ***Critères de l’OCDE*** | **Questions d’évaluation** |
| **Conception et gestion du projet** | Le descriptif de projet initial sert‑il de guide pour la mise en œuvre du projet et l’évaluation des résultats obtenus? |
| Le suivi du projet, l’auto‑évaluation et l’établissement de rapports étaient‑ils utiles et adéquats pour fournir à l’équipe chargée du projet et aux principales parties prenantes des informations utiles à la prise de décisions? |
| Dans quelle mesure d’autres entités au sein du Secrétariat de l’OMPI ont‑elles contribué et permis une mise en œuvre effective et efficace du projet? |
| Dans quelle mesure les risques recensés dans le descriptif de projet initial se sont‑ils concrétisés ou ont‑ils été atténués? |
| **Efficacité** | Dans quelle mesure les réalisations du projet ont‑elles été utiles et efficaces pour sensibiliser à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique? |
| Le projet a‑t‑il permis de renforcer les capacités des acteurs économiques du secteur du tourisme gastronomique et des autorités nationales, y compris des offices de propriété intellectuelle, afin qu’ils puissent exploiter les outils et stratégies de propriété intellectuelle pour valoriser leur produit et leurs services et pour diversifier leurs activités économiques tout en respectant les traditions et les cultures locales? |
| Dans quelle mesure le projet a‑t‑il permis de mieux faire connaître les retombées que l’utilisation de la propriété intellectuelle peut avoir sur les activités dans le secteur du tourisme gastronomique? |
| **Viabilité** | Dans quelle mesure le projet a‑t‑il été efficace pour continuer à avancer sur l’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle comme outil de promotion des traditions culinaires et du tourisme gastronomique? |
| **Visibilité de l’OMPI** | L’intervention a‑t‑elle donné une visibilité positive de l’OMPI pour les parties prenantes et les gouvernements bénéficiaires, et comment? |
| **Valeur ajoutée de l’OMPI** | Quelle est la valeur ajoutée de ce projet? |
| **Enseignements tirés** | Quels sont les enseignements et les pratiques recommandées à tirer de ce projet (en accordant une attention particulière à sa conception et à sa gestion)? |
| **Mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement** | Dans quelle mesure les recommandations nos 1, 10 et 12 du Plan d’action pour le développement ont‑elles été mises en œuvre dans le cadre de ce projet? |

1. Les questions d’évaluation susmentionnées ont servi de guide de structure pour le processus d’évaluation et ont assuré la cohérence des questions dans l’ensemble des outils d’évaluation. Sur cette base, une grille d’évaluation a été élaborée avec des outils d’évaluation clés, des sources de données et des méthodes de collecte de données. Ce type de grille est un instrument utile et précieux pour organiser et synthétiser les informations nécessaires. La grille d’évaluation se trouve à l’annexe I du présent document.

## Collecte des données

1. La collecte des données a été étendue à partir de la phase de lancement afin d’établir un socle de données factuelles. Cela s’est fait en procédant à l’examen de documents et en élargissant la consultation des parties prenantes, passant de l’échange avec les coordonnateurs de projet de l’OMPI à d’autres parties prenantes compétentes ayant une connaissance suffisante de l’intervention. Les principales activités de collecte des données sont présentées dans le tableau 2.

| ***Tableau 2 – Activités de collecte de données*** | |
| --- | --- |
| ***Analyse de documents*** | Pour l’analyse de documents, l’évaluatrice a examiné les types de rapports suivants :   * ***Analyse de la documentation générale****:* pour répondre aux questions relatives à la pertinence du cadre stratégique de l’OMPI et généraliser les conclusions formulées dans l’évaluation. L’analyse a porté sur les documents de politique générale et les directives de l’OMPI afin d’en extraire les conclusions pertinentes relatives à la propriété intellectuelle et à la promotion des expressions culturelles traditionnelles et des savoirs traditionnels.   ***Analyse de la documentation concernant l’intervention*** : pour répondre aux questions sur la pertinence du projet évalué et formuler des conclusions au niveau du thème et de l’intervention. |
| ***Consultations avec les parties prenantes*** | Les consultations de l’évaluatrice ont porté principalement sur les parties prenantes directement concernées ou ayant une expérience de l’intervention analysée. Au cours des premières étapes de la phase intérimaire, l’évaluatrice a affiné, en consultation avec l’équipe chargée de la gestion de l’évaluation et le chef de projet, la liste globale des parties prenantes à consulter et a établi un ordre de priorité pour les personnes qui allaient être interrogées. Toutes les consultations des parties prenantes ont alimenté les différents éléments de la grille d’évaluation (critères de jugement et indicateurs).  Les consultations au cours de la phase intérimaire visaient à obtenir des informations sur l’intervention, sur la base des éléments de la grille d’évaluation. Des entretiens semi‑structurés en ligne ont été menés avec toutes les parties prenantes visées.  Compte tenu des caractéristiques du projet, les méthodes d’évaluation suivantes ont été écartées pour cette évaluation : i) une enquête en ligne; ii) des visites sur le terrain; iii) le recours à une analyse de la contribution, car l’impact ne fait pas partie des critères d’évaluation à analyser; et iv) toute méthode qui s’intéresse aux expériences de vie des personnes et non aux éléments organisationnels ou plus structurels, car ce n’est pas non plus l’objectif de l’évaluation. |

1. En général, les parties prenantes qui ont été interrogées appartiennent aux catégories figurant dans le tableau 3.

| ***Tableau 3 – Catégories de parties prenantes interrogées*** | |
| --- | --- |
| *Personnel de l’OMPI* | Il s’agit des représentants de l’OMPI qui, à un moment donné, ont été concernés par le projet, y compris les membres de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement. |
| *Coordonnateurs des pays bénéficiaires* | Il s’agit de représentants nationaux appartenant à des ministères, des secrétariats d’État, des divisions ou des départements en rapport avec la propriété intellectuelle et le tourisme, qui ont fait office de coordonnateurs dans les pays où le projet a été mis en œuvre et qui ont assuré la liaison avec le siège de l’OMPI. |
| *États membres* | Il s’agit notamment des coordonnateurs de groupe pour chacune des zones géographiques où le projet a été mis en œuvre, à savoir : les pays d’Amérique latine et des Caraïbes; les pays africains; les pays arabes et les pays d’Asie et du Pacifique. |
| *Parties prenantes externes* | Il s’agit principalement des différents consultants qui ont travaillé sur le projet et qui ont contribué aux réalisations du projet concernant l’étude exploratoire et l’analyse de la propriété intellectuelle. |

1. L’évaluatrice a examiné en tout plus de 20 documents initialement fournis par la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement et le chef de projet de l’OMPI, ainsi que d’autres documents provenant de sources indépendantes, dont la liste figure dans l’appendice III. Au total, 25 entretiens en ligne ont été menés sur différentes plateformes. Parmi les personnes interrogées, 15 étaient des femmes et 10 des hommes.
2. Bien que le nombre final de personnes à interroger n’ait pas varié par rapport à la conception initiale, il convient de noter que deux personnes n’étaient pas prévues initialement dans la liste des personnes à interroger et ont été incluses sur proposition de l’un des coordonnateurs. De plus, deux autres personnes présélectionnées pour mener les entretiens ont refusé d’être interrogées, affirmant avoir peu de connaissances sur le projet ou être peu impliquées dans celui‑ci. Le nombre final de personnes interrogées était le même, toutefois leur rôle et leur responsabilité dans la mise en œuvre du projet ont changé.

***Tableau 4 – Détails des entretiens avec les informateurs clés pendant la phase d’entretien***

| **Informateurs clés** | **Femmes** | **Hommes** |
| --- | --- | --- |
| Personnel de l’OMPI | 5 | 4 |
| Coordonnateurs du projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique | 6 | 3 |
| Parties prenantes externes (experts et bénéficiaires du projet) | 4 | 1 |
| Missions permanentes | 0 | 2 |
| Total | 15 | 10 |
| 25 | |

1. Tous les informateurs clés ont été sélectionnés en conscience en fonction de leur expérience et de leur niveau d’implication et de participation dans le processus de conception du projet, de leur action en matière de gestion et de mise en œuvre du projet et de leur appartenance à une division ou une section pertinente pour le processus d’évaluation. La possibilité de considérer un biais dans la sélection des informateurs clés a été atténuée en posant aux personnes interrogées la même question de différentes manières et en sondant les réponses pour trianguler la cohérence des réponses.

## Contraintes

1. Le rapport de lancement de l’évaluation a mis en évidence une série de limites et de risques potentiels pour l’évaluation, avec des stratégies d’atténuation associées. Comme prévu, il a été difficile de mener des entretiens avec les principales parties prenantes, essentiellement en raison d’une mauvaise connectivité à l’Internet. Finalement, tous les entretiens ont pu être réalisés sans problème majeur, sauf un (après plusieurs tentatives infructueuses, le questionnaire a dû être envoyé par email pour être rempli par écrit).
2. L’une des principales contraintes a été le calendrier des entretiens, qui ont eu lieu en grande partie à la mi‑janvier 2023, pendant une période de vacances pour certains des pays du projet (le Nouvel An lunaire pour la Malaisie et la saison estivale au Pérou). Ce qui fait que certains entretiens ont dû être programmés plus tard que prévu. L’équipe de gestion de l’évaluation a été d’une grande aide pour surmonter ces difficultés.

# Conclusions

## Conception et gestion du projet

1. **Contexte de la conception du projet**: le Gouvernement péruvien a décidé d’analyser les avantages potentiels que la propriété intellectuelle pourrait offrir pour les traditions culinaires pour deux raisons principales : i) pour répondre à l’intérêt croissant concernant le tourisme gastronomique du Pérou; et ii) pour créer des conditions propices au développement socioéconomique des populations vivant dans les zones pouvant présenter un intérêt touristique, attirer les investissements et créer un espace de réflexion sur la propriété intellectuelle. Le projet évalué a été élaboré conformément aux règles établies pour les projets du Plan d’action pour le développement, sur proposition de l’Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPI).
2. **Processus de conception** : les huit étapes définies par l’OMPI pour la mise en œuvre d’un projet du Plan d’action pour le développement[[3]](#footnote-4) ont été respectées. La Division de la coordination du Plan d’action pour le développement a guidé la planification du projet et aidé à l’établissement du budget et du calendrier du projet. Cependant, le chef de projet a été nommé après l’adoption du projet par le CDIP. Cela a causé de légères difficultés dans la prise en charge du projet au début.
3. **Pertinence du descriptif de projet initial** : les parties prenantes ont qualifié ce projet d’intéressant et de stimulant. Il a suscité l’intérêt des États membres et a été considéré comme un bon exemple de projet relevant du Plan d’action pour le développement, puisqu’il peut contribuer à la réalisation de plusieurs de ses objectifs (création de valeur, aide au développement, etc.). L’appui aux expressions et connaissances culinaires traditionnelles a été très pertinent, contribuant à la promotion du patrimoine culturel et gastronomique et au développement du tourisme au moyen de la propriété intellectuelle. Le thème du projet (propriété intellectuelle et tourisme gastronomique) était nouveau, d’où une certaine réticence au départ quant aux résultats attendus et à la manière dont ils pourraient être perçus par les bénéficiaires. En conséquence, le champ d’application étendu du projet, tel qu’il a été initialement présenté au CDIP, a été réduit à une approche plus modeste afin de suivre, d’explorer et d’étudier la relation entre la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique.
4. En général, le projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique a démontré sa pertinence et sa complémentarité avec d’autres initiatives de l’OMPI[[4]](#footnote-5).
5. **Gestion du projet** : l’équipe chargée de la gestion du projet, pour qui il s’agissait du premier projet du Plan d’action pour le développement à gérer, a été confrontée à plusieurs défis au cours de la mise en œuvre du projet, en particulier dans la phase initiale. Le premier était lié à l’identification des entités chargées de la mise en œuvre du projet dans les pays bénéficiaires. La mise en place des équipes nationales dans trois des pays participants et les interactions avec celles‑ci ont été lentes au début et ont pris plus de temps que prévu. Le second était lié à la gestion des attentes des coordonnateurs et à la nécessité de veiller à ce que ces attentes soient conformes aux procédures de l’OMPI. Tous ces défis ont été surmontés grâce aux liens étroits de collaboration qui se sont tissés par la suite entre toutes les parties engagées dans la mise en œuvre du projet.
6. Trois divisions régionales de l’OMPI ont joué un rôle actif dans l’établissement de canaux de communication efficaces entre l’équipe de gestion de l’OMPI et les équipes de coordination locales. Les conseillers de ces trois divisions régionales ont notamment joué un rôle clé dans les premières étapes du projet, en relayant les informations aux équipes de coordination locales, ainsi qu’en motivant les parties prenantes et en les impliquant dans le projet. Les parties prenantes ont reconnu que l’intérêt, le sentiment d’appartenance et le niveau d’engagement se sont renforcés à mesure qu’elles prenaient en charge le projet et comprenaient mieux la question.
7. La COVID‑19 a eu une incidence sur la réalisation du projet. Il était prévu que les résultats et les activités soient réalisés physiquement, avec des visites dans les régions et l’élaboration de rapports et d’études en présentiel. Cependant, en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie, l’approche a dû être modifiée. Plutôt que de rester figée dans son plan initial, l’équipe chargée de la gestion du projet a fait preuve d’une grande flexibilité et d’une réelle capacité à s’adapter aux événements et aux circonstances nouvelles.
8. **Instruments de suivi, d’auto‑évaluation et d’établissement de rapports** : les indicateurs du projet ne sont pas considérés comme précis, mesurables, réalisables, pertinents et assortis de délais (SMART), mais ils sont suffisants pour montrer les réalisations de chacun des résultats du projet. Les plans de projet par pays ont été utilisés comme principal outil de suivi pendant la mise en œuvre du projet. Ces plans ont été jugés très utiles et d’une grande aide pour le suivi des activités du projet. Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que la première phase avait été sous‑estimée et avait pris plus de temps que prévu. Par la suite, le cadre de gestion du projet a été revu. La Division de la coordination du Plan d’action pour le développement a fourni un modèle pour le rapport sur l’état d’avancement du projet et l’auto‑évaluation. Les examens à mi‑parcours ont été bien accueillis par les États membres et ont permis au chef de projet de demander une prolongation du projet, compte tenu des difficultés liées à la pandémie de COVID‑19. Le contact permanent avec les fonctionnaires de l’OMPI en charge du projet, les réunions d’échange continu en ligne, les courriers électroniques, les consultations orales ont été considérés par les coordonnateurs nationaux et les coordonnateurs du projet comme les principaux instruments de suivi qui ont permis de faire avancer les travaux et de suivre l’état d’avancement du projet.
9. Le descriptif de projet initial prévoyait des risques potentiels d’ordre général et des mesures d’atténuation, qui ont été jugées appropriées. La décision d’établir une cartographie des parties prenantes, ainsi qu’un plan de risque et d’atténuation des risques par pays, en même temps que les plans de projet nationaux, a été un choix judicieux qui a permis de progresser dans certains domaines qui n’étaient pas initialement prévus. La situation provoquée par la pandémie a entraîné une suspension forcée du projet pendant toute l’année 2020 et une partie de l’année 2021, ce qui a nécessité de reprendre le projet pratiquement à zéro, avec les difficultés que cela implique. Le taux de rotation élevé des représentants des syndicats gastronomiques et des pouvoirs publics, les changements de gouvernement ou l’instabilité politique dans les pays bénéficiaires sont autant de risques qui se sont ajoutés au projet et qui n’avaient pas été envisagés au départ. Ils ont tous été atténués et le projet a pu se poursuivre sans perturbations majeures.

## Efficacité

1. Le projet du Plan d’action pour le développement sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique a atteint ses objectifs, malgré quelques ajustements dus aux changements survenus pendant la phase de mise en œuvre, y compris, par exemple, les changements dus aux périodes d’instabilité politique ou à la pandémie de COVID‑19. En ce qui concerne la réalisation des activités, la majorité des personnes interrogées ont estimé que le projet avait été très efficace et que les résultats escomptés avaient été atteints. La méthode et l’approche utilisées ont permis de déterminer le potentiel de chaque pays en matière de propriété intellectuelle et de tourisme gastronomique.
2. Les résultats finaux ont été jugés utiles et ont permis d’explorer le lien entre la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique. Pour de nombreux bénéficiaires du projet, c’était la première fois qu’ils étaient exposés à des questions liées à la propriété intellectuelle. Les résultats finaux ont été jugés utiles et ont permis d’explorer le lien entre la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique. L’évaluation a révélé que ce projet a suscité la fierté nationale. Ceux qui l’ont mis en œuvre ont rapporté que le projet leur avait permis de se sentir fiers de leur patrimoine culinaire, de leurs traditions gastronomiques et de la richesse et de la variété des aliments locaux. Le projet a également permis d’approcher de nouvelles parties prenantes travaillant pour les secteurs du tourisme et de la gastronomie afin de valoriser la cuisine nationale. Tous les résultats ont été validés par les participants au projet, grâce aux séminaires et tables rondes qui ont été organisés.
3. Les parties prenantes ont estimé que l’intervention a renforcé les capacités nationales, institutionnelles et professionnelles en matière de promotion et de protection de la propriété intellectuelle. Selon les personnes interrogées, le projet a permis de sensibiliser le public au rôle essentiel de la propriété intellectuelle. Les bénéficiaires du projet ont réalisé qu’une bonne gestion de la propriété intellectuelle peut ajouter de la valeur à leurs produits et ont compris l’importance de l’utilisation et de la gestion de ces outils non seulement pour protéger mais aussi pour stimuler leurs activités. Grâce aux tables rondes et aux séminaires organisés dans le cadre du projet, les bénéficiaires du projet ont pu recenser les outils existants autour de la propriété intellectuelle, ce qui a ensuite donné lieu à de nombreuses questions liées aux droits collectifs et à d’autres types d’éléments de propriété intellectuelle. En outre, il a été rapporté que le projet avait permis de créer d’importantes opportunités de mise en réseau avec les parties intéressées, ce qui a donné lieu à des échanges et à des discussions positives qui ont amené ces parties à adopter une attitude favorable vis‑à‑vis de la protection des droits de propriété intellectuelle relatifs aux produits et services liés au tourisme gastronomique. Les occasions inattendues qui ont découlé des différentes activités menées avec de nouveaux partenaires ont été jugées très positives.
4. Compte tenu des caractéristiques du projet et du fait qu’il vient de s’achever, toutes les personnes interrogées ont convenu que dans cette phase initiale, il n’était pas encore possible de déterminer dans quelle mesure les capacités des bénéficiaires avaient été renforcées afin qu’elles puissent exploiter les outils et les stratégies de propriété intellectuelle pour valoriser leurs produits et leurs services et pour diversifier les activités économiques tout en respectant les traditions et les cultures locales.
5. Le volet publicité du projet a été jugé très bon, bien qu’il ait eu lieu un peu tard. Une stratégie de communication plus en amont aurait permis une meilleure connaissance du projet et une plus grande participation aux tables rondes et séminaires. Le site Web du projet[[5]](#footnote-6) a été lancé en juin 2022, lors de la phase finale du projet. Seules les parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre le connaissaient et l’avaient consulté occasionnellement. Le site Web reflète fidèlement tout ce qui a été fait, les produits obtenus par pays et les activités menées dans le cadre du projet.

| Interface utilisateur graphique, demande  Description automatiquement générée |
| --- |
| ***La figure 2 est disponible en anglais uniquement*** |

1. Avec un nombre record de visites certains jours, atteignant 113 visiteurs en une seule journée, comme le montre la figure 2, l’accueil du projet sur le réseau est jugé satisfaisant. Comme le montre la figure 3, étonnamment, le site Web a reçu un plus grand nombre de visites dans des pays qui ne sont pas des bénéficiaires directs du projet, comme la Chine (137), la Suisse (93) et les États‑Unis d’Amérique (86). Viennent en suite le Pérou (67) et le Maroc (47). Le nombre de visites pour le Cameroun et la Malaisie était bien inférieur.

| ***La figure 3 est disponible en anglais uniquement*** |
| --- |
| Graphique, graphique en entonnoir  Description automatiquement générée |

1. Dans tous les pays bénéficiaires, les femmes jouent un rôle clé dans la transmission des traditions culinaires et des plats typiques de chaque famille, zone ou région. Dans le domaine des affaires, les femmes jouent un rôle moins prédominant. Les sources examinées ont montré que le projet a recherché un équilibre dans la participation des femmes et des hommes au projet. Bien que le nombre de femmes spécialistes chargées de réaliser les études exploratoires et l’analyse des droits de propriété intellectuelle ait été supérieur au nombre d’hommes, le pourcentage d’hommes dans le nombre total de participants aux tables rondes et aux séminaires nationaux a toujours été supérieur à celui des femmes, sauf dans le cas de la Malaisie, où les femmes participant aux séminaires nationaux étaient plus nombreuses que les hommes (43% d’hommes contre 57% de femmes). Les chiffres concernant les tables rondes étaient très similaires (52% d’hommes contre 48% de femmes).

| ***Tableau 5 – Tables rondes*** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays** | **Nombre de participants** | **Homme** | **%** | **Femme** | **%** |
| Pérou | 35 | 25 | 71% | 10 | 29% |
| Cameroun | 100 | 65 | 65% | 35 | 35% |
| Malaisie | 21 | 11 | 52% | 10 | 48% |
| Maroc | 14 | 11 | 79% | 3 | 21% |
| Sous‑total | 170 | 112 | 66% | 58 | 34% |

| ***Tableau 6 – Séminaires nationaux sur la propriété intellectuelle et le tourisme gastronomique*** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays** | **Nombre de participants** | **Homme** | **%** | **Femme** | **%** |
| Pérou | 204 | 77 | 38% | 127 | 62% |
| Cameroun | 151 | 101 | 67% | 50 | 33% |
| Malaisie | 62 | 25 | 40% | 37 | 60% |
| Maroc | 46 | 33 | 72% | 13 | 28% |
| Sous‑total | 463 | 236 | 51% | 227 | 49% |

| ***Tableau 7 – Participation totale (tables rondes et séminaires nationaux)*** | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Pays** | **Nombre total de participants** | **Homme** | **%** | **Femme** | **%** |
| Pérou | 239 | 102 | 43% | 137 | 57% |
| Cameroun | 251 | 166 | 66% | 85 | 34% |
| Malaisie | 83 | 36 | 43% | 47 | 57% |
| Maroc | 60 | 44 | 73% | 16 | 27% |
| **Total** | **633** | **348** | **55%** | **285** | **45%** |

## Pérennité

1. L’appropriation et la pérennité sont deux principes qui ont été promus dans le cadre du projet. Le projet a permis de donner une plus grande visibilité aux offices locaux de propriété intellectuelle, de sensibiliser les ministères du tourisme aux travaux en matière de propriété intellectuelle et de mieux faire connaître le mandat et le rôle de l’OMPI. Un travail sur les changements à venir a été réalisé, mais il est difficile de mesurer et de quantifier les résultats durables obtenus dans le cadre de ce projet. À l’exception du Pérou, dans les autres pays bénéficiaires, il n’y avait aucun lien entre la propriété intellectuelle et l’alimentation ou l’alimentation et le tourisme au début de la mise en œuvre du projet.
2. L’évaluation rejoint l’avis de toutes les personnes interrogées sur le fait que la pérennité du projet dépendra de la poursuite des travaux. L’élaboration du projet et sa mise en œuvre ont été cruciales pour établir la base, obtenir des statistiques et des données concernant un sujet relatif à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique qui soit assez nouveau dans les pays bénéficiaires. Ce projet a contribué à jeter les bases de travaux futurs et à mieux faire connaître les retombées que l’utilisation de la propriété intellectuelle peut avoir sur les activités dans le secteur du tourisme gastronomique.

## Mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement

1. Toutes les personnes interrogées s’accordent sur le fait que les recommandations nos1, 10 et 12 du Plan d’action pour le développement ont bien été mises en œuvre. Ce projet était axé sur la demande et le développement et a été achevé en toute transparence. Bien qu’aucune infrastructure n’ait été créée dans le cadre de ce projet, ce dernier a aidé les États membres à renforcer leurs capacités nationales en matière de propriété intellectuelle et de protection de la propriété intellectuelle.

## Visibilité de l’OMPI

1. Cette intervention a apporté une visibilité positive à l’OMPI pour les parties prenantes et les gouvernements bénéficiaires. Les parties prenantes ont estimé que les activités du projet ont mis en évidence le travail de l’OMPI et sa contribution au système de la propriété intellectuelle. En outre, elles ont indiqué que ce projet avait contribué à sensibiliser le public aux questions liées à la propriété intellectuelle et à la gastronomie. Les documents examinés et les entretiens ont montré que dans certains pays, le travail de l’OMPI n’était pas connu auparavant, notamment par les représentants des ministères du tourisme, les cuisiniers et les personnes appartenant à des corporations gastronomiques. Ce projet a permis de présenter la propriété intellectuelle sur un nouveau sujet, d’améliorer la visibilité de l’OMPI dans un segment où elle ne l’était pas auparavant et de montrer que le système de la propriété intellectuelle peut être utilisé dans le secteur de la gastronomie. Les interactions dans les séminaires et les tables rondes ont été très positives et ont contribué à donner une plus grande visibilité au mandat et au travail de l’OMPI.
2. L’évaluation a montré que ce projet a également permis de nouer de nouveaux liens de collaboration avec les autorités compétentes et avec d’autres organisations des Nations Unies (Organisation mondiale du tourisme [OMT]), offrant ainsi la possibilité d’unir les forces et de travailler ensemble à l’avenir sur des projets similaires.

## Valeur ajoutée apportée par l’OMPI

1. Pour tous les pays bénéficiaires, ce projet a été un tournant. Tous se sont accordés à dire qu’il les avait aidés à mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle en tant qu’outil au service du tourisme, en particulier du tourisme gastronomique. Pour la majorité des personnes interrogées, l’assistance technique, les connaissances, la formation et le soutien dont ces pays ont pu bénéficier constituent la valeur ajoutée apportée par l’OMPI. Néanmoins, ce n’est que lorsqu’une personne dépose ou enregistre une demande de titre de propriété intellectuelle qu’il y a valeur ajoutée.

# Principales conclusions et enseignements tirés

1. Le travail de l’OMPI a été très apprécié par les parties prenantes consultées. L’originalité du sujet, une première du genre pour les bénéficiaires du projet, et la valeur ajoutée apportée par l’expertise et l’expérience de l’OMPI dans ce type de projet pilote le rendent très pertinent. Les parties prenantes interrogées (coordonnateurs dans les pays de mise en œuvre, spécialistes, coordonnateurs de projet et représentants des États membres) sont unanimes pour dire que l’intérêt pour le tourisme gastronomique et sa relation avec la propriété intellectuelle a augmenté parallèlement à l’évolution du projet.
2. La conception du projet a suivi les règles établies pour les projets du Plan d’action pour le développement, mais a connu quelques difficultés au début en raison des réalités différentes de chaque pays, qui se sont vite transformées en enseignements en ce qui concerne les éléments ci‑après : 1) l’importance de l’implication du chef de projet et des coordonnateurs dès le début; 2) le développement de plans de projet nationaux pour mieux cibler et s’approprier le projet; 3) la nécessité d’inclure dans le calendrier du projet une période consacrée à la sélection de l’équipe de coordination dans chaque pays ainsi qu’une période de préparation pour parler du projet ensemble et s’y mettre; 4) l’explication des procédures opérationnelles, des exigences et des engagements de l’OMPI, y compris le partage des procédures et des règles internes (c’est‑à‑dire les structures hiérarchiques, les indemnités journalières attendues pour participer aux séminaires, etc.), doit être claire dès le début pour éviter tout malentendu et tout retard dans la mise en œuvre du projet.
3. La flexibilité est le mot qui définit le mieux le style de gestion utilisé dans la mise en œuvre du projet évalué. L’adaptation du projet à un contexte changeant a été agile. La réaction a été précise et rapide. Le fait de disposer d’un conseil interdivisions a été une bonne pratique qui a permis au projet d’avancer lorsqu’il était bloqué en raison de différences de compréhension ou des attentes des pays bénéficiaires. Le projet a démontré qu’il est essentiel de mettre en relation les secteurs public, privé, syndical et universitaire, afin de créer des synergies et de donner une plus grande ouverture et un plus grand potentiel au projet.
4. La gestion du projet a été jugée impeccable. Souci du détail, anticipation face aux difficultés et réactivité face aux défis qui se sont présentés. La direction du projet a été efficace pour atteindre et contribuer à la réalisation des résultats escomptés. L’évaluation a révélé que le projet a obtenu des résultats exceptionnels en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation aux avantages qui découlent de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les activités de tourisme gastronomique. Les différents défis qui se sont posés lors de la mise en œuvre du projet (c’est‑à‑dire la méconnaissance des différents types d’outils de propriété intellectuelle par les acteurs clés; le niveau élevé de rotation des représentants des syndicats et associations liés au tourisme et à la gastronomie; les restrictions de mobilité dues à la pandémie de COVID‑19 et leur incidence sur le travail à réaliser) n’ont pas affecté le résultat.
5. Des activités de communication et de promotion du projet ont été menées, et divers résultats ont été obtenus. Toutefois, ces activités ont été considérées comme tardives et semblent avoir porté leurs fruits uniquement au Pérou. Une meilleure diffusion dès le début du projet aurait généré plus d’attentes et mobilisé de nouveaux alliés stratégiques qui n’avaient pas été identifiés au départ. Malgré cela, les efforts de communication ont permis une meilleure reconnaissance du rôle joué par l’OMPI en faveur du développement, une plus grande sensibilisation aux avantages qui découlent de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les activités de tourisme gastronomique et une collaboration renforcée avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, les syndicats, le secteur privé et les universités.

# Recommandations

1. Les recommandations qui découlent des conclusions ci‑dessus sont présentées ci‑après. Dans de nombreux cas, des efforts de collaboration entre les acteurs permettraient d’obtenir les meilleurs résultats.

i) Continuer à soutenir les activités liées à la propriété intellectuelle et au tourisme gastronomique dans les pays bénéficiaires du projet.

* 1. Envisager d’étendre ce projet à d’autres pays intéressés par le sujet, en tenant compte des enseignements tirés et des pratiques recommandées.
     1. Renforcer la phase de préparation/planification du projet, en impliquant le chef de projet et les coordonnateurs, afin qu’ils s’approprient le projet dès sa conception et puissent mieux contribuer à sa mise en œuvre.
     2. Envisager, dès la phase de lancement du projet, de donner plus de temps pour créer une approche unique, se renseigner sur les attentes et les règles et procédures internes de toutes les parties prenantes, mettre en place des équipes de projet locales, clarifier les procédures opérationnelles de l’OMPI, etc.
  2. Impliquer les délégations des États membres dans la mise en place de cette phase afin de faciliter le processus entre la conception du projet et la mise en place des équipes de projet locales.
  3. Élaborer des lignes directrices claires et un profil pour la participation des pays bénéficiaires.
  4. Assurer la participation du conseil interdivisions et des coordonnateurs locaux à cette phase afin qu’ils acquièrent une connaissance et un intérêt pour les activités et les résultats à obtenir, ainsi qu’un dynamisme dans la mise en œuvre du projet.
  5. Élaborer des stratégies en recensant les parties prenantes nationales afin de garantir une participation, un consensus et une validation aussi larges que possible du projet.
     1. Créer une communauté de pratique interne afin que les coordonnateurs nationaux, les coordinateurs de projet et le chef de projet puissent facilement échanger et communiquer. Cette plateforme permettra de surmonter conjointement les obstacles, chaque pays contribuant à sa propre approche. Elle servira également de plateforme pour partager des informations et des enseignements et pour établir une meilleure relation de travail en équipe.
  6. Améliorer la compréhension du projet au niveau national par des réunions régulières, des discussions, etc.
  7. Encourager la participation et accroître l’intérêt des coordonnateurs par des échanges fréquents et le partage de données d’expérience et de pratiques recommandées.
  8. Continuer à travailler avec les secteurs public et privé, les corporations et les universités afin de disposer du plus grand nombre de points de vue, d’informations et de connaissances, tout en gagnant en durabilité grâce à leur implication dans le projet.
     1. Élaborer un cadre de résultats et de suivi avec des indicateurs normalisés et vérifiables applicables à toutes les actions pour rendre compte des résultats et qui donnent des indications sur ce qui constitue un projet de propriété intellectuelle et de tourisme gastronomique couronné de succès.
     2. Élaborer une stratégie de communication pour nouer des alliances stratégiques dès le début de la mise en œuvre du projet et chercher à transcender le projet au‑delà de la page Web du projet.
     3. Créer de nouveaux partenariats et renforcer la collaboration avec l’OMT.

[Les appendices sont joints séparément (en anglais uniquement)]

1. Les recommandations du Plan d’action pour le développement sont disponibles à l’adresse suivante : [www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html). [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir le document CDIP/22/14 Rev. disponible à l’adresse [www.wipo.int/meetings/fr/doc\_details.jsp?doc\_id=421371](http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=421371). [↑](#footnote-ref-3)
3. À savoir, 1) le début du projet; 2) la préparation ou planification du projet; 3) le processus d’approbation par les États membres; 4) le lancement du projet; 5) la mise en œuvre du projet; 6) le suivi du projet; 7) la clôture du projet; et 8) l’évaluation du projet. [↑](#footnote-ref-4)
4. Citons par exemple l’initiative Entrepreneurs Online Network (EON), dans le cadre de laquelle une série de webinaires ont été organisés en 2022, axés sur le secteur agroalimentaire. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le site Web est accessible à l’adresse [www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/ip-and-gastronomic-tourism.html](http://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/projects/ip-and-gastronomic-tourism.html). [↑](#footnote-ref-6)